

**Amqui, le  
19 mars 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 19 mars 2018 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Pierre D'Amours, maire  
Mme Sarah-Josée Fournier, conseillère, district n° 1  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 2  
M. Michel Germain, conseiller, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5  
Mme Sylvie Blanchette, conseillère, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

**N° 2018-120**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par M. Richard Leclerc, appuyée par Mme Sylvie Blanchette, à 20 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-121**

### **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Égide Charest, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-122**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de M. Richard Leclerc, appuyée par Mme Sarah-Josée Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du jour de la présente séance.

M. Pierre D'Amours, maire, souhaite la bienvenue à M. Steeve Lepage, responsable au poste de la Sûreté du Québec d'Amqui, et M. Richard D'Astous, agent et l'un des policiers parrains de la Ville d'Amqui. Comme autre policier parrain à la Ville d'Amqui, il y a l'agent Danick Lévesque.

M. Steeve Lepage explique l'historique du programme avec les cadets de la Sûreté du Québec. Il mentionne que depuis 2009, la Sûreté du Québec administre les cadets et qu'une augmentation de la participation de plusieurs MRC à travers le Québec a été observée. Un projet commun entre la MRC de la Mitis et la MRC de la Matapédia a été présenté au cours des dernières semaines, mais la MRC de la Mitis s'est toutefois désistée. Il explique que par la suite, ils ont entendu parler que la Ville d'Amqui, par le biais de M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, était favorable à la venue des cadets.

M. Pierre D'Amours, maire, explique que la MRC de La Matapédia a choisi de maintenir le 5 000 \$, sous réserve que la Ville d'Amqui donne également 5 000 \$. Il indique que la présence de deux cadets policiers serait avantageuse pour la population et qu'il s'agirait d'un essai pour cet été.

M. Steeve Lepage explique que les cadets peuvent être séparés jusqu'à 19 h, mais que de 19 h à minuit ils travaillent ensemble. Ils font partie de l'équipe de la Sûreté du Québec et participent aux délibérations. Ils sont les yeux des policiers.

M. Égide Charest, conseiller, se questionne à savoir quels sont les droits des cadets. M. Steeve Lepage répond qu'ils n'ont pas le statut d'agent de la paix et que le poste est équivalent à un agent de la sécurité. Ils ont des outils de base fournis par la Sûreté du Québec.

M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique, indique qu'il est responsable des brigadiers à la Ville d'Amqui et se questionne à savoir si durant la période des mois de mai, juin, août et septembre, ils pourraient venir en assistance aux brigadiers scolaire. M. Steve Lepage indique qu'ils viendront rencontrer les intervenants de la Ville sous peu pour préciser les besoins et les souhaits de la Ville. Ce sera l'occasion de préciser cette démarche.

M. Richard Leclerc, conseiller, questionne l'équipement fourni. M. Steve Lepage indique qu'il y a un véhicule, un vélo et un uniforme et que les cadets sont formés par la Sûreté du Québec. Ils seront principalement basés à Amqui, mais seront en permanence sur le territoire de la MRC, selon les événements ponctuels.

M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, expriment de grandes préoccupations au niveau de la surveillance des parcs. M. Steeve Lepage a l'intention également de mettre sur pied un programme de « police de proximité » en assurant une présence accrue dans les parcs.

M. Michel Germain, conseiller, se questionne sur l'entrée en vigueur de la loi permettant la possession de marijuana. M. Steve Lepage assure de faire le suivi à la Ville d'Amqui lorsqu'il possèdera l'information, car, pour le moment, il ne connaît pas la date d'entrée en vigueur de cette loi, ni la portée de son application.

M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique, questionne l'horaire de travail des cadets de la Sûreté du

Québec. M. Steve Lepage indique que l'horaire sera fixé à raison de cinq jours par semaine, mais pas nécessairement du lundi au vendredi.

M. Richard D'Astous explique son rôle en tant que policier parrain et affirme qu'il serait bien heureux d'accueillir les cadets policiers.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GESTION FINANCIÈRE**

**N° 2018-123**

### **Liste des comptes au 19 mars 2018 – Approbation**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'approuver la liste des comptes au 19 mars 2018, telle que présentée par M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, pour la somme de 107 425,82 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-124**

### **Procédure de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission d'une liste à la MRC de La Matapédia**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'autoriser la transmission de la liste des immeubles suivants à la MRC de La Matapédia et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à entreprendre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes :

<b>Matricule</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant dû</b>
0868-58-8216	3 165 028	Maltais Marie-Josée Godin Michel	53, rue des Mélèzes	4 954,08 \$
0969-75-8108	3 165 583	Gagné Rolande	55, rue des Forges	1 408,49 \$
0970-30-6425	3 165 697	Lebrun Hélène	282, boulevard Saint-Benoît Ouest	2 895,52 \$

d'autoriser le directeur général et trésorier de la MRC de La Matapédia, M. Mario Lavoie, à soustraire de la liste toutes les personnes qui s'acquitteront de leurs taxes dues et des frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-125**

### **Règlement n° 832-18 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l'élaboration des plans et devis pour la réfection du garage municipal – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui projette réaliser la réfection du garage municipal au cours de l'année 2019;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour financer le coût des honoraires professionnels relatifs à l'élaboration des plans et devis préalables à la réalisation des travaux projetés;

Considérant que le règlement d'emprunt vise l'élaboration des plans et devis, celui-ci nécessite uniquement l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

territoire, tel que le prévoit l'alinéa 2 de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à la même date;

En conséquence,

il est proposé par M. Michel Germain  
appuyé par M. Richard Leclerc

que le *Règlement n° 832-18 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000 \$ pour des honoraires professionnels relatifs à l'élaboration des plans et devis pour la réfection du garage municipal* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-126      Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque – Décompte progressif des coûts n° 3 – Acceptation**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Égide Charest

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 3 en date du 28 février 2018, dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et d'égouts effectués à la place Lévesque pour la somme de 108 153,80 \$, taxes incluses, à être versée à l'entrepreneur des travaux, Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, admissible au programme FEPTÉU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-127      Mandat à l'UMQ – Entente pour le regroupement Bas-Saint-Laurent / Gaspésie – Achat d'assurances de dommages 2018-2023**

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville d'Amqui souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2023, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

de joindre, à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, l'entente intitulée « Entente du regroupement Bas-Saint-

Laurent / Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages » pour la période 2018-2023 et de services de consultant et de gestionnaire de risques, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-128**

**Modification de la résolution n° 2018-012 – Vente du lot 6 102 527 du Cadastre du Québec à Gestion Ghisman inc.**

Considérant que des correctifs doivent être apportés à la résolution n° 2018-012 adoptée le 15 janvier 2018 afin que la vente du lot 6 102 527 du Cadastre du Québec à Gestion Ghisman inc. s'effectue;

Considérant que la résolution n° 2012-542 prévoit la vente du lot 5 172 196 du Cadastre du Québec de la Ville d'Amqui à Gestion Ghisman inc. pour la somme de 18 577 \$, plus taxes;

Considérant qu'après cette vente, la Ville d'Amqui a dû effectuer des travaux sur le lot 5 172 196 du Cadastre du Québec suite à l'intervention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ce qui a fait en sorte de réduire considérablement la superficie constructible et, par incidence, empêchant la réalisation du projet d'entrepôt de Gestion Ghisman inc.;

Considérant que les deux parties ont convenu d'échanger, pour les frais de cadastre à la charge de Gestion Ghisman inc., le lot 5 172 196 du Cadastre du Québec contre un nouveau terrain appartenant à la Ville d'Amqui, d'une superficie de 25 280 pi<sup>2</sup>, situé sur la rue Industrielle et répondant aux besoins de Gestion Ghisman inc. pour son projet d'entrepôt;

Considérant que, par la suite, Gestion Ghisman inc. a revu ses besoins à la hausse et a demandé une superficie additionnelle de 27 666 pi<sup>2</sup>, portant ainsi sa demande totale à 52 946 pi<sup>2</sup>;

Considérant que la résolution n° 2017-123 fixe le prix et les conditions de vente des terrains dans les rues Industrielle et des Ateliers à 1,00 \$ du pi<sup>2</sup>;

Considérant que ce nouveau terrain d'une superficie de 52 946 pi<sup>2</sup> a été cadastré sous le numéro 6 102 527 du Cadastre du Québec et que la Ville d'Amqui est d'accord pour procéder à sa mise en vente;

Considérant que la totalité des frais inhérents à la vente du lot 6 102 527 du Cadastre du Québec à Gestion Ghisman inc. et au transfert du lot 5 172 196 du Cadastre du Québec à la Ville d'Amqui soient à la charge de l'acheteur, soit Gestion Ghisman inc.;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Michel Germain

de modifier la résolution n° 2018-012 par ce qui suit :

que la Ville d'Amqui accepte de vendre le lot 6 102 527 du Cadastre du Québec à Gestion Ghisman inc., aux conditions suivantes :

1. que le montant de la vente soit fixé à 27 666 \$, plus taxes, soit la superficie additionnelle demandée;
2. que le lot 5 172 196 du Cadastre du Québec soit transféré à la Ville d'Amqui;
3. que tous les frais inhérents à la vente et au transfert des lots soient à la charge de l'acheteur, Gestion Ghisman inc.;

d'autoriser M. Pierre D'Amours, maire, et Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui, tous les documents relatifs à la vente du lot 6 102 527 du Cadastre du Québec et au transfert du lot 5 172 196 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : M. Égide Charest, conseiller, déclare son conflit d'intérêts puisque son frère est propriétaire de Gestion Ghisman inc.

**N° 2018-129**

**Ajout de programmes au Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CFP-CSMM) – Appui de la Ville d'Amqui**

Considérant que le Centre de formation professionnelle de la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CFP-CSMM) est actif dans la région depuis plusieurs années et qu'il offre près de 20 programmes en formation professionnelle à Matane, Amqui et Causapscal;

Considérant que chaque année, c'est une centaine d'élèves finissants qui se joignent au rang des travailleurs compétents dans nos entreprises ici et ailleurs au Québec;

Considérant que le conseil municipal de la Ville d'Amqui est fier de s'associer au CFP-CSMM et d'appuyer sa demande d'ajout de programme dans le domaine de la santé buccodentaire avec les programmes « Assistance dentaire (5144) » et « Infographie (5344) » dans un projet de formation interordre avec le Cégep de Matane;

Considérant que l'initiative du CFP-CSMM est bien ancrée dans les besoins évoqués par les entrepreneurs et se caractérisera en levier économique puissant en plus d'agir positivement sur notre défi commun premier, c'est-à-dire, l'accès à de la main-d'œuvre qualifiée pour nos entreprises et organismes régionaux;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Égide Charest

d'appuyer la demande d'ajout de programmes « Assistance dentaire (5144) » et « Infographie (5344) », proposée par le CFP-CSMM puisque nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un pas important vers l'amélioration de l'accès à de la main-d'œuvre et à l'occupation du territoire dans notre région;

de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-130      Motion de félicitations au Club Lions d'Amqui – Souper hommage à M. André Fournier**

M. Richard Leclerc, conseiller, donne une motion de félicitations au Club Lions d'Amqui, pour l'organisation du souper hommage à M. André Fournier qui s'est tenu le 10 mars 2018, à la Salle communautaire d'Amqui. De plus, ce souper hommage a permis de faire connaître le leadership de M. André Fournier qui a contribué à l'essor de la thanatologie dépassant largement les frontières de la Matapédia.

**N° 2018-131      Motion de félicitations à la Chambre de commerce de la MRC de la Matapédia – Gala reconnaissance**

Mme Sylvie Blanchette, conseillère, donne une motion de félicitations à la Chambre de commerce de la MRC de La Matapédia, pour l'organisation du Gala reconnaissance qui s'est tenu le 17 mars 2018, à la Salle communautaire de Sayabec. Le conseil municipal souhaite également souligner le témoignage rendu par M. Claude Rivard, récipiendaire du prix « Grand matapédien ».

**RESSOURCES HUMAINES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Ressources humaines et technologies de l'information ».

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**N° 2018-132      Contrat de gré à gré – Étude hydrologique du secteur en amont de la future caserne incendie et mise en plan du niveau de rue – Adjudication du contrat**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

d'accepter la soumission de Tetra Tech et d'assumer 50 % des coûts pour la réalisation d'une étude hydrologique du secteur en amont de la future caserne incendie, soit un montant de 1 312,50 \$, plus taxes, et d'accepter d'assumer la totalité des coûts de conception et de mise en plan du niveau de la rue des Ateliers, au coût de 1 520 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-133

**Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Surveillance et contrôle de la qualité pour les travaux de voirie**

Considérant que la Ville d'Amqui effectuera des travaux de voirie au cours de l'été 2018;

En conséquence,

il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Michel Germain

d'accorder un mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia pour effectuer la surveillance des travaux ainsi que le contrôle de la qualité des sols et matériaux en chantier pour les travaux de voirie prévus à l'été 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-134

**Appel d'offres public – Travaux de resurfaçage mince, rang Saint-Philippe – Adjudication du contrat**

Considérant que, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL (RIRL 2017-545), la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de resurfaçage mince sur le rang Saint-Philippe;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que suite à cette demande, la Ville d'Amqui a reçu l'accord de principe dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

Considérant que la Ville d'Amqui financera les travaux par le règlement d'emprunt n° 828-18;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SÉAO et qu'un soumissionnaire a déposé une offre de service conforme aux exigences du devis, soit Les Pavages des monts inc.;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de resurfaçage mince sur le rang Saint-Philippe à l'entreprise Les Pavages des monts inc. au montant de 146 796,06 \$, taxes incluses;



que le contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la Ville d'Amqui et du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-135**

**Appel d'offres public – Travaux de voirie, rang Saint-Philippe –  
Adjudication du contrat**

Considérant que, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volets RIRL et AIRRL (RIRL 2017-545 et AIRRL 2017-349), la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de voirie sur le rang Saint-Philippe;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que suite à cette demande, la Ville d'Amqui a reçu l'accord de principe dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 % pour le volet RIRL et 50 % pour le volet AIRRL;

Considérant que la Ville d'Amqui financera les travaux par le règlement d'emprunt n° 828-18;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SÉAO et que trois soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme aux exigences du devis, soit :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| ▪ Eurovia Qc construction inc.                   | 973 583,64 \$   |
| ▪ Entreprises Claveau Itée                       | 1 052 226,18 \$ |
| ▪ Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. | 904 735,37 \$   |

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de voirie sur le rang Saint-Philippe à Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. au montant de 904 735,37 \$;

que le contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la Ville d'Amqui et du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-136**

**Appel d'offres public – Travaux de voirie, rang Saint-Paul –  
Adjudication du contrat**

Considérant que, dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL (RIRL 2017-545), la Ville d'Amqui désire faire réaliser des travaux de voirie sur le rang Saint-Paul;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été présentée au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que suite à cette demande, la Ville d'Amqui a reçu l'accord de principe dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

Considérant que la Ville d'Amqui financera les travaux par le règlement d'emprunt n° 828-18;

Considérant qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SÉAO et qu'un soumissionnaire a déposé une offre de service conforme aux exigences du devis, soit Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc.;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de voirie sur le rang Saint-Paul à Les Entreprises L. Michaud et fils (1982) inc. au montant de 553 245,33 \$, taxes incluses;

que le contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la Ville d'Amqui et du MTMDET.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **URBANISME**

### **Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2018**

Le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2018 est déposé au conseil municipal par Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière.

**N° 2018-137**

### **Règlement n° 829-18 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05) – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le plan d'urbanisme de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son plan d'urbanisme de manière à ajouter à la liste des usages privilégiés à l'affectation Industrielle légère l'usage Service de protection publique et à insérer, dans le plan d'affectation, un tracé de rue projeté se terminant par un

cercle de virage prolongeant la rue de la Montagne;

Considérant que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par M. Michel Germain

que le *Règlement n° 829-18 modifiant le plan d'urbanisme (Règlement n° 611-05)* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-138**

**Règlement n° 830-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05 – Adoption**

Considérant que la Ville d'Amqui est régie par *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le *Règlement de zonage n° 613-05* de la Ville d'Amqui a été adopté le 16 mai 2005 et est entré en vigueur le 23 août 2005 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

Considérant que le conseil municipal désire modifier son règlement de zonage de manière à autoriser un poste d'incendie dans la zone 220 la, insérer au plan de zonage un cercle de virage prolongeant la rue de la Montagne et mieux définir l'expertise géotechnique exigée dans un secteur à risque de mouvement de sol;

Considérant qu'aucune demande visant à assujettir l'adoption du règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 15 janvier 2018 ;

En conséquence,

il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Richard Leclerc

que le *Règlement n° 830-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* est et soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-139

**Projet assujetti au Règlement sur les PIIA n° 617-05 – Lot 3 165 433 du Cadastre du Québec, situé au 35, boulevard Saint-Benoît Est – Projet d’affichage**

Considérant que le 8 février 2018, M. Francis Lee a déposé la demande de permis n° 2018-0038 concernant la propriété située au 35, boulevard Saint-Benoît Est, lot 3 165 433 du Cadastre du Québec;

Considérant que la demande vise à régulariser des affiches sous forme d’autocollants appliqués dans la vitrine, annonçant un nouveau commerce regroupant un salon de coiffure, de tatouage et d’esthétique;

Considérant que le bâtiment est situé dans un secteur d’intérêt commercial et que le projet est assujetti au *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que l’objectif du règlement est de susciter l’implantation d’un affichage de qualité mettant en valeur le secteur commercial;

Considérant que la demande respecte les objectifs et critères prévus à l’article 3.3.8.1 du *Règlement sur les PIIA n° 617-05*;

Considérant que les travaux d’affichage ont été effectués sans que les autorisations préalables aient été obtenues et sans tenir compte du plan d’ensemble d’affichage appliqué sur le bâtiment, déposé par le propriétaire et autorisé par le comité consultatif d’urbanisme à l’automne 2017;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d’exiger au demandeur de respecter le plan d’ensemble d’affichage déposé et qu’une enseigne appliquée soit installée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Note : M. Normand Boulianne, conseiller, déclare son conflit d’intérêts puisque son beau-frère est propriétaire.

N° 2018-140

**Mandat combiné au Service d’aménagement et d’urbanisme et au Service de génie de la MRC de La Matapédia – Règlement de lotissement n° 614-05 – Plateau supérieur à l’avenue de la Fabrique**

Il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Égide Charest

d’accorder un mandat au Service d’aménagement et d’urbanisme ainsi qu’au Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de procéder à la modification du *Règlement de lotissement n° 614-05* pour permettre le développement résidentiel sans réseau d’aqueduc et d’égouts dans les zones 101 Af, 102 Af, 105 Ha et 106 Ha situées à l’intérieur du périmètre urbain de la ville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

N° 2018-141

**Règlement régional sur la vidange des fosses septiques – Position de la Ville d'Amqui**

Considérant que les eaux usées des résidences isolées présentent des risques pour la santé publique et pour l'environnement par la contamination des nappes phréatiques, des lacs et des cours d'eau si elles sont non traitées ou mal traitées;

Considérant que la vidange des fosses septiques est un élément-clé dans la durée de vie d'une installation septique et sur la migration de contaminants dans l'environnement;

Considérant que les municipalités locales ont la responsabilité de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r.22);

Considérant que *Loi sur les compétences municipales* (chapitre c-47.1) autorise toute municipalité locale à installer et entretenir, aux frais du propriétaire, tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (chapitre Q-2, r.22);;

Considérant la possibilité pour la MRC de La Matapédia d'obtenir cette compétence pour la vidange des fosses septiques dans les municipalités locales par une déclaration de compétence avec droit de retrait suivant l'article 678.0.1 du Code municipal (chapitre C-27.1);

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

que la Ville d'Amqui signifie à la MRC de La Matapédia:

- 1) son intérêt à déléguer à la MRC de La Matapédia sa compétence de pouvoir à la vidange des fosses septiques;
- 2) sa préférence dans les options de délégations proposées en incluant les services d'un fonctionnaire désigné et d'un fonctionnaire adjoint;
- 3) son engagement à rendre disponibles les employés municipaux afin qu'ils collaborent annuellement à la démarche;
- 4) son engagement à payer à la MRC les sommes requises pour ce service et imposer une taxe équivalente aux immeubles concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2018-142

**Modification de la résolution n° 2018-096 – Demande d'autorisation à la CPTAQ de l'entreprise Électricité Garon et fils inc.**

Considérant que la résolution n° 2018-096 a été adoptée par le conseil municipal de la Ville d'Amqui lors de la séance ordinaire du 19 février 2018 et qu'elle comporte une erreur dans le numéro de lot mentionné;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le numéro de lot pour le 3 169 914 du Cadastre du Québec, mais que la suite de la résolution demeure inchangée;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

que le conseil municipal de la Ville d'Amqui appuie le projet en tenant compte des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, chapitre P-41.1) visant à agrandir la superficie du lot 3 164 162 du Cadastre du Québec, où est située l'entreprise Électricité Garon et fils inc., par l'acquisition d'une partie du lot 3 163 914 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2018-143**

**Modification et ajout à la résolution n° 2018-065 – Mandat au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia**

Considérant que la résolution n° 2018-065 a été adoptée par le conseil municipal de la Ville d'Amqui lors de la séance ordinaire du 5 février 2018;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la résolution afin que le Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia effectue le mandat;

Considérant que, depuis l'adoption de cette résolution, une nouvelle demande de modification réglementaire a été reçue;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

que la résolution n° 2018-065 demeure valide sous réserve que la dernière puce soit modifiée comme suit :

- la modification de l'article 10.3.11 afin que les cases de stationnement ne pouvant être aménagées soient modifiées par une contribution annuelle de 30 \$ par case;

qu'un nouveau mandat soit accordé au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin de procéder à la modification du *Règlement de zonage n° 613-05* afin de permettre les usages « commerce III » et « commerce VIII » dans la zone 239 Cp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est prévu à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

## **LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2018-144**

### **Programme de cadets de la Sûreté du Québec – Sensibilisation et surveillance – Engagement financier de la Ville d’Amqui**

Considérant que la Sûreté du Québec souhaite mettre en place le programme de cadets dans La Matapédia et qu’une demande d’aide financière de 5 000 \$ est adressée à la Ville d’Amqui;

Considérant que le programme des cadets de la Sûreté du Québec permettrait d’améliorer le sentiment de sécurité dans nos parcs, de réduire possiblement le vandalisme et d’allonger les heures d’utilisation des parcs en soirée;

Considérant que la présence des cadets lors d’évènements améliorerait les interventions auprès de la population et aiderait le personnel de la sécurité déjà en place;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Michel Germain

de confirmer l’engagement de la Ville d’Amqui pour un montant maximal de 5 000 \$, afin d’instaurer le programme des cadets de la Sûreté du Québec dans notre communauté pour la saison estivale 2018.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**N° 2018-145**

### **Club Vélopédia – Demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) – Appui de la Ville d’Amqui**

Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par M. Égide Charest

que la Ville d’Amqui donne son appui au Club Vélopédia pour le dépôt d’une demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) afin de développer et d’entretenir des sentiers de vélo de montagne au Parc régional de Val-d’Irène.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**N° 2018-146**

### **Demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) – Achat d’une surface couvre-plancher pour des terrains sportifs**

Considérant que la Ville d’Amqui souhaite soumettre une demande d’aide financière au Fonds de développement des territoires (FDT) afin d’acheter une surface couvre-plancher pour des terrains sportifs;

En conséquence,

il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

de désigner M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville d’Amqui, tous les documents relatifs à

la demande d'aide financière déposée au Fonds de développement des territoires (FDT) visant à acheter une surface couvre-plancher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

#### **N° 2018-147 Liste des dons et commandites au 7 mars 2018 – Approbation**

Il est proposé par Mme Sarah-Josée Fournier  
appuyé par Mme Sylvie Blanchette

d'approuver les dons et commandites suivants :

<b>DEMANDEUR</b>	<b>PROJET/ÉVÈNEMENT</b>	<b>DON/COMMANDITE</b>
Cercle des fermières d'Amqui	100 <sup>e</sup> anniversaire de fondation – Dîner du 15 avril 2018	Vin d'honneur pour 100 personnes
Centre d'éducation des adultes (CEA) d'Amqui	Gala méritas le 9 mai 2018	125 \$
SODAM	Parade de Noël 2018	2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

#### **N° 2018-148 Formation « Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : Mode d'emploi et conseils pratiques » le 13 avril 2018 à Rimouski – Autorisation de déplacement**

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette  
appuyé par M. Richard Leclerc

d'autoriser Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière, à participer à la formation « Les organismes à but non lucratif et votre municipalité : Mode d'emploi et conseils pratiques » qui se tiendra le 13 avril 2018, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **N° 2018-149 Formation « Les journées béton 8 » le 20 mars 2018 à Rimouski – Autorisation de déplacement**

Il est proposé par M. Égide Charest  
appuyé par M. Michel Germain

d'autoriser M. Joël Lavoie, technicien en génie civil, à participer à la formation « Les journées béton 8 » qui se tiendra le 20 mars 2018, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **N° 2018-150 Offre de service de VRlc – Régie des matières résiduelles secteur Matapédia-Mitis – Acceptation**



Il est proposé par M. Normand Boulianne  
appuyé par Mme Sarah-Josée Fournier

d'accorder un mandat à Villes et régions innovantes (VRic) afin de procéder à l'élaboration d'un projet de mise au point d'un bioprocédé de valorisation municipale des déchets alimentaires, pour un montant de 1 700 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note : M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique, indique qu'il est président du VRic. Il précise qu'en faisant partie de cet organisme il est informé des nouvelles technologies et des nouveaux procédés en lien avec l'économie circulaire, c'est la raison pour laquelle cette offre de service est présentée à la Ville d'Amqui.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

Les personnes présentes dans la salle n'ont aucune question à poser, ni aucun commentaire à faire.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

N° 2018-151

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 22 h 11 sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Michel Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Pierre D'Amours  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Hélène Dupont, avocate  
Greffière

---

